



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT INFO CE

Tel : 33 10 70
juin 2015
N°35

Comité d'Etablissement du 29 juin

Horaires : En modulation	Juillet	Aout (prévisionnel)
Système 1: TA et TB	Le 18 en H+	standard
système 2 : TA	Le 1 ^{er} en H-	Le 18 en H-
système 2 : TB	Le 1 ^{er} en H-	Le 18 et 19 en H-
système 1 : TN	standard	standard

A noter que la nuit du lundi 13 juillet est décalée au mardi 14 juillet

Période difficile pour les salariés du système 2

Selon la direction, un fléchissement durable des commandes de véhicules produits sur le système 2 est annoncé par le commerce.

Décision annoncée : chômage semaine 38 pour la TA (après-midi) et semaine 39 pour la TB (après-midi). Après 12 jours de H- pour la TA et 13 jours de H- pour la TB suivis des 2 semaines de septembre, la direction prévoit le passage à une ½ équipe pour ce système.

La CFDT souhaite que cette période de sous activité soit la plus courte possible. Sachant qu'en début 2016, l'arrivée de P8 va redonner un nouveau souffle au système 2.

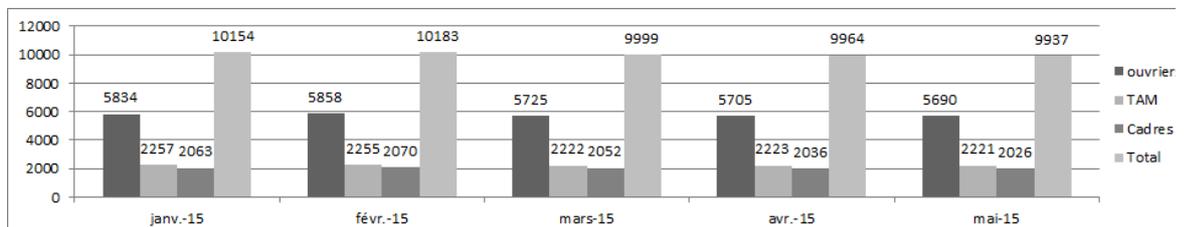
La suppression de 300 contrats intérimaires est une très mauvaise nouvelle, mais il restera encore plus de 1000 intérimaires sur le site c'est pour cela que la CFDT revendique toujours des embauches rapides en CDI. C'est utopique pour certains, dont nos dirigeants. Au regard des chiffres - en 2011 (dernier filet d'embauches), la moyenne des intérimaires pour 6835 ouvriers était de 19%, la moyenne depuis début 2015 est de 1160 intérimaires pour 5189 ouvriers soit 18% - l'embauche en CDI serait un juste rendu pour les intérimaires formés par PSA.

Effectifs

BEX : pour BPF (banque PSA finance) le ratio des BEX, 75 BEX pour 57 PSA, s'explique par la mise en place de nouveau logiciel dans le service pour la mise en communauté des réseaux SANTANDER et PSA. Ce sureffectif perdurera entre 1 an et 1 an et demi.

1459 Intérimaires au 31/05/15.
Il est prévu une baisse de 300
intérimaires en septembre,
principalement sur le système 2.

BEX	DRD BP	DRD SX	DSIN	BPF	Total
	146	197	48	75	466
+ 31 par rapport au CE de mai					



Nouveau futur règlement intérieur

Il pourrait s'appliquer fin juillet si la nouvelle version envoyée à l'inspection du travail est validée.

La CFDT a demandé à la direction de modifier tous les totems qui sont à l'entrée des UR et qui mentionnent les vêtements de travail. Puisque le port des vêtements de travail ainsi que le standard de travail ont été supprimés du RI, il serait anormal que certains hiérarchiques se servent des totems pour imposer le port de la tenue aux salariés.

Il a été confirmé au CE que les salariés peuvent sortir du site pendant la pause repas.

Restaurant Montbéliard

La CFDT a demandé (comme l'année dernière) de remettre en service la "CLIM" pour le restaurant Montbéliard. Pour l'instant un seul devis a été demandé où il est question de 600 000 euros. Nous voulons seulement une "CLIM" sans la piscine et le Jacuzzi.

Il serait peut-être plus simple et moins onéreux de modifier les fenêtres afin de pouvoir les ouvrir !

Transport collectif du personnel de journée

Suite au courrier envoyé par la CFDT à la direction, celle-ci a annoncé au CE la mise en place d'un suivi individuel des personnes concernées. Ce suivi sera présenté à la prochaine commission cadre de vie du 3 juillet.

Pour la CFDT, la direction doit tenir ses engagements et ne laisser personne au bord de la route à la rentrée.

DAEC

Au 31 mai, 380 "congé sénior" et 228 "congé reclassement" sont à l'effectif, mais plus au travail.

Au 26 juin, 96 "congé sénior" sont initialisés. Les derniers départs sénior (DAEC 2015) se feront le 1^{er} avril 2016. Cela concerne les salariés qui, pour des questions de trimestres cotisés, seront en retraite le 1^{er} avril 2019, ainsi que les salariés (non cadres) "carrière longue" nés en mars 1959.

Arrêt chaleur

Rappel de la règle **sur une journée**

Température sèche (TS) supérieure ou égale à 33° ou TS supérieure à 32° si hygrométrie (H) supérieure ou égale 50% ou TS supérieure ou égale à 31° si H supérieure ou égale à 55%.

Mais comme la sonde de référence est celle de la station météorologique "Pied des Gouttes" la température des ateliers n'est pas prise en compte.

Quoiqu'il en soit, il a été demandé en CE d'appliquer dès cette semaine la pause chaleur pour les 3 tournées.

Les deux contresens du projet de loi Macron

Le premier prévoit de plafonner les dommages-intérêts que pourront accorder les prud'hommes aux salariés en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse – donc abusif.

C'est insupportable car on laisse à penser que quand on subit un préjudice, il n'a pas à être intégralement indemnisé et que c'est moins grave dans une petite entreprise que dans une grande. C'est une remise en cause des droits des salariés et une atteinte à l'égalité de traitement. C'est en rupture totale avec l'esprit de la réforme qui était jusqu'alors d'améliorer le fonctionnement des conseils de prud'hommes.

Autre motif de mécontentement, un amendement sur le travail dominical permet aux entreprises de moins de 11 salariés non couvertes par un accord de procéder à l'ouverture le dimanche par referendum. Cette proposition fait fi du dialogue social et notamment du projet de loi sur la modernisation du dialogue social qui renforce le mandatement des salariés par une organisation syndicale. Surtout, cette disposition fragilise l'ensemble de l'édifice construit en première lecture : elle va contourner la négociation de branche ou de territoire et sera moins protectrice pour les salariés en termes de contreparties.